

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
16 décembre 2015
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 11 décembre 2015, adressée à la Présidente
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la Déclaration des Forces de la révolution et de l'opposition syriennes, qui a été publiée à Riyad le 10 décembre 2015.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Abdallah **Al-Mouallimi**



**Annexe à la lettre datée du 11 décembre 2015 adressée
à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

[Original : arabe]

**Déclaration des Forces de la révolution et de l'opposition
syriennes dans laquelle elles réaffirment leur attachement
à l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne
et au caractère civil de l'État syrien**

À la suite de l'invitation que leur avait adressée le Gouvernement saoudien, les Forces de la révolution et de l'opposition syriennes ont tenu une réunion élargie à Riyad les 27 et 28 safar 1437 de l'hégire (soit les 9 et 10 décembre 2015). Y ont participé des hommes et des femmes représentant les factions armées et l'ensemble des forces d'opposition syriennes tant dans le pays qu'à l'étranger. Toutes les composantes de la société syrienne étaient représentées, Arabes, Kurdes, Turkmènes, Assyriens, Syriaques, Tcherkesses et Arméniens, en vue de resserrer les rangs et de parvenir à une vision partagée d'une solution politique négociée à la question syrienne, fondée sur le Communiqué de Genève et les résolutions internationales pertinentes, sans pour autant trahir les principes et les fondements de la révolution.

Les participants ont débattu des questions inscrites à l'ordre du jour dans un climat de respect mutuel, vivement conscients de la responsabilité historique qui leur incombe à l'égard du peuple syrien résistant. Ils ont échangé des vues sur les problèmes essentiels auxquels la Syrie fait face et examiné les textes pertinents, y compris la déclaration du Groupe international d'appui pour la Syrie, publiée à l'issue de sa réunion à Vienne, le 14 novembre 2015. Ils ont réaffirmé leur attachement à l'intégrité territoriale de la Syrie et au caractère civil de l'État syrien, dont la souveraineté doit s'étendre sur l'ensemble du territoire, selon le principe de décentralisation administrative, ainsi qu'à un régime démocratique pluraliste représentant toutes les composantes de la société, hommes et femmes, sans discrimination et sans exclusion fondée sur des motifs religieux, sectaires ou ethniques, qui repose sur les principes de citoyenneté, de respect des droits de l'homme, de transparence, de responsabilité, d'obligation de rendre des comptes et de primauté du droit pour tous.

Les participants se sont engagés à préserver les institutions de l'État syrien, considérant qu'il importait de restructurer et de réformer les institutions militaires et de sécurité. Ils ont souligné qu'ils rejetaient le terrorisme sous toutes ses formes, qu'elle qu'en soit l'origine, y compris celui perpétré par le régime et ses milices sectaires, et rappelé que l'emploi des armes était du ressort exclusif des institutions légitimes de l'État syrien, choisies par le peuple syrien à l'issue d'élections libres et régulières.

Les participants ont souligné qu'ils rejetaient la présence de tous les combattants étrangers, y compris ceux naturalisés aux fins de tuer le peuple syrien, ainsi que celle des milices, groupes armés et forces étrangères se trouvant sur le territoire national, et exigé leur expulsion. Ils ont réaffirmé que la solution de la

crise syrienne devait être politique avant tout, conformément aux résolutions internationales, et comporter des garanties internationales, et rappelé que la responsabilité de la transition politique en Syrie appartenait aux Syriens, que la communauté internationale devait soutenir, sans toutefois porter atteinte à leur souveraineté nationale, dans le cadre d'un gouvernement légitime élu.

Les participants ont décidé d'un commun accord que l'objectif du règlement politique devait être la création d'un État reposant sur le principe de la citoyenneté, dans lequel Bachar el-Assad et les caciques et figures de proue de son régime n'auraient pas de place, pas plus que dans un arrangement politique futur, quel qu'il soit.

Les participants ont déclaré qu'ils étaient disposés à engager des négociations avec des représentants du régime syrien, sur la base du Communiqué de Genève du 30 juin 2012 et des résolutions internationales pertinentes, qui devaient en constituer les textes de référence, sous la supervision et l'égide de l'ONU, avec le soutien du Groupe international d'appui pour la Syrie, et que ces négociations devaient se dérouler selon un échéancier précis, convenu avec l'ONU. Les participants ont accepté de constituer une équipe pour négocier avec des représentants du régime, étant entendu qu'aucun membre de cette équipe ne serait habilité à faire partie de l'autorité de transition.

Les participants ont demandé à l'ONU et à la communauté internationale d'amener le régime syrien à prendre des mesures comme un gage de bonne foi avant le début des négociations, à savoir annuler les condamnations à la peine capitale prononcées à l'encontre d'opposants syriens au régime; libérer les prisonniers et les détenus; lever les sièges imposés à certaines zones; accorder aux convois l'autorisation d'acheminer une aide humanitaire aux personnes nécessiteuses; œuvrer en faveur du retour des réfugiés; et mettre immédiatement fin aux déplacements forcés et au pilonnage de toutes les zones civiles, y compris l'utilisation de barils d'explosifs et autres.

Les participants ont souligné leur attachement à l'application des dispositions concernant la phase de transition en Syrie, telles qu'énoncées dans le Communiqué de Genève et, en particulier, celle relative à la mise en place d'une autorité de transition dotée des pleins pouvoirs exécutifs. Ils ont souhaité qu'un cessez-le-feu soit instauré selon des modalités à arrêter au moment de la mise en place des institutions de transition, dans le cadre de garanties internationales écrites, ayant une légitimité au regard du droit international. Ils ont souligné que Bachar el-Assad et les caciques et figures de proue de son régime devaient quitter le pouvoir au début de la phase de transition.

Les participants ont déclaré qu'ils acceptaient et soutenaient le rôle de l'ONU et de la communauté internationale sur le plan de la supervision du cessez-le-feu, du désarmement, du maintien de la paix, de la distribution de l'aide humanitaire et de la coordination de l'action de reconstruction en Syrie.

À la fin de la réunion, les participants ont donné leur aval à la création d'un haut comité de négociations des Forces de la révolution et d'opposition syriennes, dont le siège serait à Riyad, qui serait chargé de désigner les membres de la délégation qui mènerait les négociations et servirait de point de contact avec le régime syrien, au nom des participants.